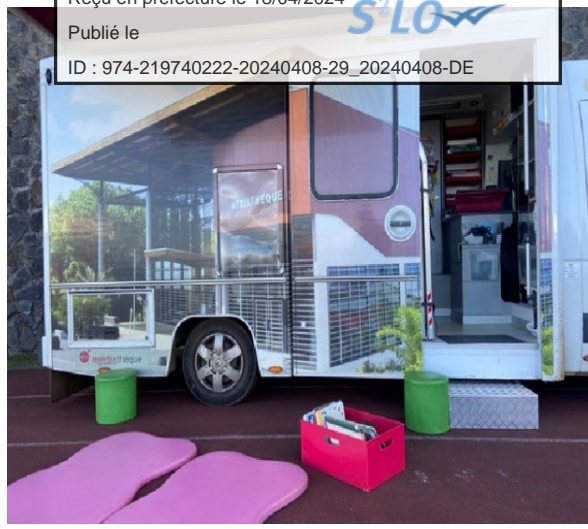


Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20240408-29_20240408-DE



CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE 2024/2026

Entre l'État et la Commune du Tampon



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Entre l'État, ministère de la culture (Direction des affaires culturelles de La Réunion), représenté par le préfet de La Réunion, d'une part,

Désignés ensemble sous le terme « État »

Et

La Commune du Tampon représentée par André Thien Ah Koon, Maire, dûment habilité par la délibération du conseil municipal n°[.....] du [.....] d'autre part,

Désignés ensemble sous le terme « Commune »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les objectifs du Contrat Territoire-Lecture

Le Contrat Territoire-Lecture est un dispositif de conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture (cf. proposition 8 intitulée « *lutter contre les inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture* » des 14 propositions pour le développement de la lecture présentées le 30 mars 2010 par Frédéric Mitterrand au Ministère de la culture et de la communication).

La démarche préconisée s'appuie sur un diagnostic préalable, un état des besoins et des potentialités, une définition des objectifs partagés pour la mise en œuvre conjointe d'un plan d'actions validé en comité de pilotage et comportant un volet évaluation.

Si le contenu d'un contrat territoire-lecture emprunte à des thématiques les plus diverses, une attention particulière est recherchée pour inviter au plaisir de la lecture dès le plus jeune âge et favoriser l'accès aux usages du numérique.

La dynamique de partenariat pour l'élaboration du Contrat Territoire-Lecture s'inscrit dans un principe de transversalité, de cohérence, d'optimisation des ressources et des moyens. Elle vise à accompagner l'évolution et l'adaptation des outils et des services. Elle a pour ambition de développer la complémentarité des politiques en faveur de la lecture sur le territoire concerné.

Considérant l'enjeu que représente la lecture sur le plan social, culturel et économique, les initiatives et les équipements qui œuvrent en faveur du livre et de la lecture doivent prendre toute leur place dans une politique globale de développement du territoire.

Dans le contexte du département de La Réunion où l'illettrisme concerne 23% des personnes (soit 23% de la population, et 14,8% des jeunes), et 20,2% touchant particulièrement les jeunes, la question de l'accès à l'information, à la culture, à l'apprentissage tout au long de la vie, de la compréhension des enjeux pour mieux agir en société doit être au cœur de toute stratégie de développement.

Le dispositif Contrat Territoire-lecture offre à une collectivité l'opportunité de rendre lisible et visible sa politique de développement de la lecture publique, de cultiver un partenariat efficace autour de projets dans un contexte d'effort budgétaire, de renforcer et de mutualiser des actions en faveur des publics.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.

La présente convention a pour objectif de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'interventions respectifs ainsi que les modalités de collaboration et d'échanges au cours des trois années du partenariat.

Les ambitions de la Commune du Tampon en matière de lecture publique

La Commune du Tampon a fait du développement de la lecture publique une priorité. Cette politique menée sur le territoire se concrétise par un investissement important pour rendre attractif son réseau d'équipements de lecture publique composé d'une médiathèque d'envergure et d'un ensemble d'équipements de proximité. La commune accentue ses efforts pour que ses lieux de lecture jouent pleinement leur rôle de « maison de services publics ».

Dans le cadre du renforcement du partenariat établi avec la direction des affaires culturelles depuis 2015, la commune souhaite poursuivre l'action engagée avec, pour le renouvellement de ce partenariat triennal, un contenu adapté à son projet de développement culturel, à la diversité socioculturelle de son territoire et enrichi des actions et expérimentations menées.

Grâce au dispositif du Contrat Territoire Lecture, la Collectivité a pu développer considérablement son offre d'actions culturelles. Le Tampon a initié une politique culturelle portant sur le développement de la lecture sur son territoire avec la volonté affichée de toucher un public plus large, notamment les familles, le public scolaire, le public jeune en dehors du temps scolaire, ainsi que les publics éloignés de la lecture ou dits « empêchés ».

L'évaluation du Contrat Territoire Lecture 2021 - 2022 - 2023 a été réalisée et rend compte de l'importance des actions de médiation menées auprès des familles. Le bilan satisfait les deux parties contractantes qui décident d'un commun accord de poursuivre leurs engagements par la reconduction du « Contrat Territoire Lecture » pour une nouvelle période de 3 ans (2024 - 2025 - 2026). Ce nouveau contrat a fait l'objet d'un travail préparatoire entre les services de l'État et ceux de la collectivité.

Le territoire

La superficie de la commune est de 165,4 km² (6,6% du territoire réunionnais) pour une population de 81 728 habitants au recensement INSEE de 2020, soit une densité de 494 habitants au km² en 2020. Le territoire s'étend de 400 à plus de 2000 mètres d'altitude. La

configuration géographique du territoire accentue la **problématique** sur la vaste zone rurale de la Plaine des Cafres.

Les moins de 30 ans représentent 40,5% de la population du Tampon, et les moins de 45 ans représentent 59,7% en 2017, alors qu'en 2012 ils représentaient 43,4% et 62%.

La catégorie ayant la plus forte augmentation est celle des personnes âgées de 60 ans et plus avec une évolution globale de 2,3%. 9 575 ménages sont des couples avec enfants (en recul par rapport à 2017), 6 403 sont des familles monoparentales (en augmentation), 6 342 des couples sans enfants (il s'agit de l'augmentation la plus nette).

À La Réunion, où 81% des habitants âgés de 15 ans ou plus déclarent maîtriser la langue créole, et où 80% des élèves ont le créole pour langue première, l'illettrisme frappe 116 000 Réunionnais¹. Même s'il n'existe pas de statistiques précises en la matière sur la commune du Tampon, ce fléau y est très présent.

Le réseau de lecture publique au Tampon

Le réseau de lecture publique se compose de plusieurs équipements, dont les caractéristiques sont les suivantes :

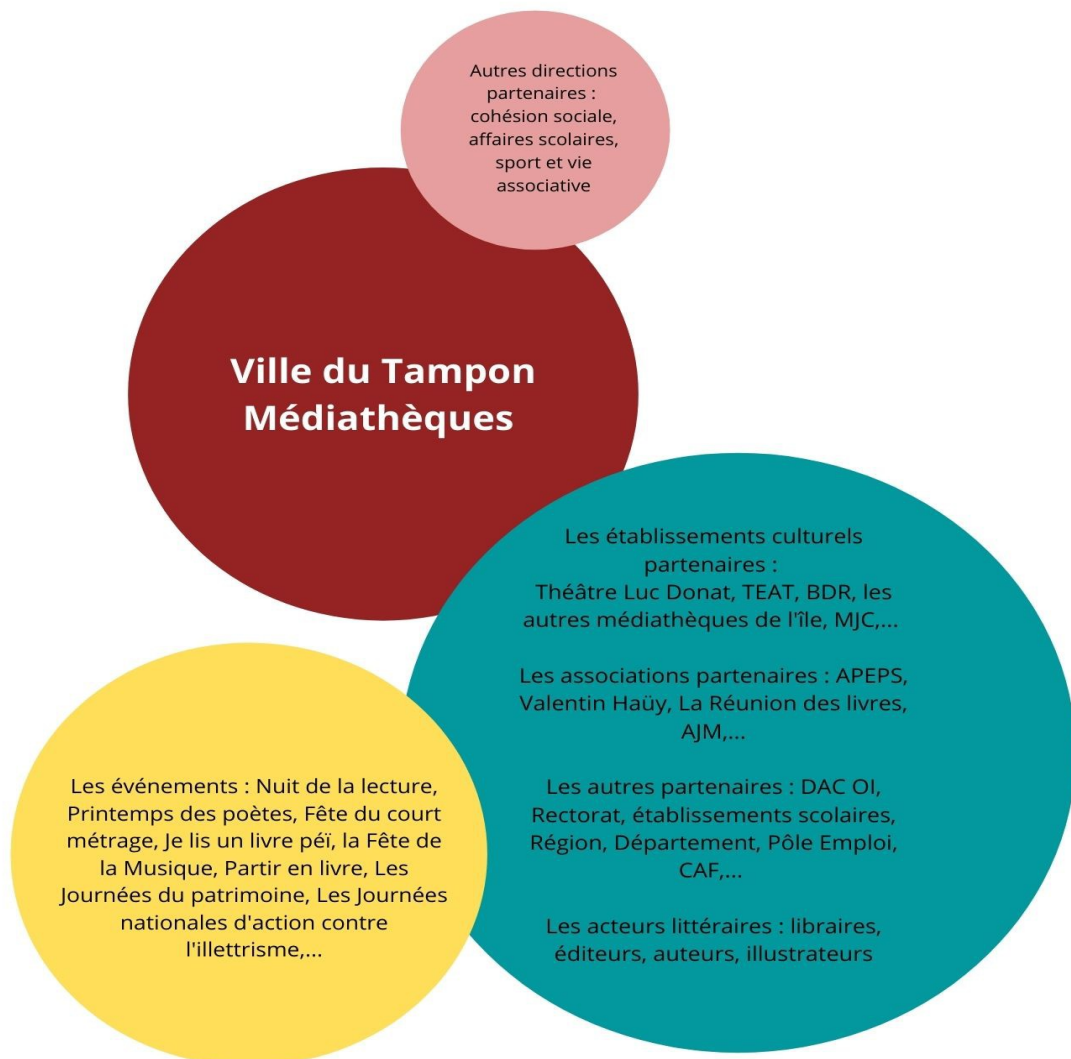
- une médiathèque tête de réseau basée au centre-ville (QPV)
- une ludothèque-médiathèque annexe à la Plaine des Cafres,
- une bédéthèque médiathèque annexe à Trois-Mares (QPV),
- une médiathèque numérique à la Châtoire (QPV),
- une médiathèque à spécialité grainothèque à Bérive (ouverture 2024),
- deux médiathèques de proximité placées à Bras-Creux et à Bourg Murat,
- un médiabus basé au centre-ville qui sillonne les hauts et écarts de la commune.

Trois des médiathèques du réseau de lecture publique tamponnais sont situées en quartier prioritaire au titre du Contrat de ville. Le Médiabus dessert en outre le 4^{ème} quartier, celui des Araucarias, lors de ses tournées régulières. Le réseau de lecture publique du Tampon, dans sa globalité, est ouvert 61h30 par semaine. Dans les collectivités de 100 000 habitants, l'amplitude horaire pour mémoire s'élève à 42 heures².

1 Sources : Enquête sur les pratiques culturelles à La Réunion en 2019, par l'Insee en partenariat avec la DAC de La Réunion et le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture. Projet stratégique académique 2021-2025, Académie de La Réunion : <https://www.ac-reunion.fr/le-projet-strategique-academique-2021-2025-122555>. Insee partenaires n°27, octobre 2013 : « 116 000 personnes en situation d'illettrisme en 2011 à La Réunion ».

2 Données de l'Observatoire de la Lecture Publique de 2018 : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Extension-des-horaires-d-ouverture>

ARTICLE 2 : LES ACTEURS DU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE.



ARTICLE 3 : LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE.

La reconduction du Contrat Territoire lecture entre l'État et la collectivité permet de continuer à inscrire le réseau de lecture publique dans la modernité, de le rendre dynamique et attractif, en adéquation avec le PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif et social) rédigé par la collectivité pour la période 2023 - 2026.

Les objectifs suivants sont poursuivis et renforcés :

A. Continuer à développer l'accès à la lecture, le goût de lire et prévenir l'illettrisme

- **Organisation de rencontres d'auteurs, de lectures, de spectacles** de « petite forme » autour du livre et de l'édition notamment locale, proposée sur l'ensemble du réseau des Médiathèques du Tampon ;
- **Organisation renforcée d'ateliers d'écriture**, pour publics enfants, adolescents et adultes, hors les murs et dans les équipements de lecture publique ;
- Ces actions sont menées en lien avec les **thèmes trimestriels choisis par le réseau en lien avec les collections notamment spécialisées** (« Facile à lire », « Valentin Haüy ») ou des médiathèques à spécialité (BDthèque, ludothèque, grainothèque), ainsi que les temps forts littéraires locaux ou nationaux ;
- Le Médiabus continue son action au sein des établissements scolaires éloignés des Médiathèques (15 touchés en rotation chaque année) ; en outre, un Ludobus devrait être mis en place dès 2024-25 avec le soutien du Fonds d'innovation Petite Enfance de la CAF ;
- Le troc de documents mis en place au sein des Médiathèques sera prolongé par la mise en place de Boîtes à lire dans d'autres équipements municipaux (mairies, piscines...).

Une attention particulière sera apportée au renforcement des actions en direction du public scolaire et adolescent :

- Participation à des Prix Littéraires (Prix des Incos et Prix Mangawa sur le manga) : mise en place de clubs de lecture ou accueil des classes participantes, organisation des votes pour élire le livre préféré, en s'inscrivant ainsi dans une démarche démocratique et citoyenne, mais également projections, ateliers en complément ;
- Un espace adolescents intitulé « La Bulle » a vu le jour en 2023 à la Médiathèque du centre-ville. Son aménagement doit continuer en 2024 (mobilier, collections). Un espace gaming a également vu le jour en 2023, permettant par le biais du jeu, d'attirer un public non usager jusqu'alors ;
- D'autres actions telles que le « Club mangas » à la BDthèque de Trois-Mares (QPV) ont été mises en place en 2023.

B. Développer les co-constructions avec les usagers et les partenaires participatives et engagées

- Dans le cadre de l'écriture du PCSES, une enquête auprès des usagers a été menée. Un certain nombre de préconisations en ce qui concerne l'action culturelle ont été émises, notamment des horaires d'animations plus adaptés aux familles ;
- L'année 2024 verra la mise en place de Comités participatifs relatifs aux acquisitions (enfant-parent et adulte) associant le public au choix de sélections ;
- Les Médiathèques du Tampon intègrent désormais tout au long de l'année des bénévoles qui souhaitent donner de leur temps pour transmettre un savoir. En 2023, 8 bénévoles ont ainsi œuvré dans l'animation d'ateliers (lectures, généalogie, couture...). Ils viennent enrichir les savoirs de l'équipe tout en lui permettant d'être au plus près des envies des usagers et futurs usagers ;
- Inviter à se questionner : le réseau de lecture publique du Tampon a renforcé ses propositions dans des domaines tels que le développement durable en articulation avec l'ouverture prochaine de la Médiathèque à spécialité grainothèque de Bérive, et l'éducation aux médias ;
- Les Médiathèques du Tampon proposent des temps de valorisation des pratiques amateurs en lien avec les partenaires du territoire (tels que MJC), ainsi que la valorisation de projets menés dans le cadre du Contrat de Ville (expositions, restitutions de spectacles...) ;
- De nouvelles actions correspondant aux attentes de la population et permettant de développer et diversifier les publics ont été mises en place (ateliers cuisine, escape game, chasse au trésor, club manga, tournois gaming, ciné-club...), invitant à la découverte du réseau de médiathèques et de son offre ;
- En lien avec le développement des collections, l'organisation de rendez-vous autour du français FLE et du créole (cercles de conversation, ateliers dans une langue régionale ou étrangère) est prévue.

c. Offrir à la population un service public attractif et une aventure numérique ambitieuse

Les médiathèques du Tampon proposent une offre renforcée en contenus numériques accessibles avec une carte d'abonné, depuis le portail www.mediatheque-tampon.fr : presse, vidéos à la demande, autoformation, mangas, musique, livres PNB.

Ces contenus sont accessibles sur tablette au sein de la Médiathèque du Tampon, et spécifiquement au sein de l'espace presse, « 3^e lieu » qui propose aux usagers une médiathèque conviviale et axée sur les services numériques.

Depuis 2020, pour ceux qui préfèrent l'option « à emporter », des liseuses organisées par thèmes - thrillers, polars, romans ados... sont mises à disposition au prêt également dans le centre-ville, à la Ludothèque et à La Médiathèque de la Châtoire. Un marché de réinformatisation doit être lancé en 2024 qui permettra d'étendre ce prêt à tout le réseau.

Cette offre numérique cible également des publics sensibles via le renforcement des partenariats existants :

- Le partenariat avec le dispositif « CNFS conseillers numériques » ;
- Le partenariat avec l'association Valentin Haüy a pris un nouveau tournant depuis 2020 avec la venue bimensuelle du public de l'association à la médiathèque du Tampon pour profiter d'ateliers de prise en mains des outils technologiques adaptés à leurs usages en tant que déficients visuels. L'association doit également accompagner la médiathèque pour améliorer l'offre de services et l'accueil en direction de ce public.

D. Permettre aux médiathèques de jouer un rôle de cohésion sociale

Afin de toucher les publics les plus éloignés de la lecture et de répondre à leurs besoins, le partenariat est au cœur des actions du réseau de lecture publique. Cela permet de faire venir en médiathèque un public qui n'a pas l'habitude de fréquenter les lieux, afin de lui faire découvrir les services proposés pour devenir un usager régulier.

- Les partenariats pour les familles : les partenariats avec les structures de la petite enfance (LAEP, RAM, crèches, etc.) se poursuivent (lectures, animations hors les murs ou au sein des équipements). Des ateliers sur la parentalité vont être développés sur le réseau avec l'arrivée au sein du service d'une ancienne responsable de LAEP.
- Les partenariats en direction des seniors, public bien souvent isolé, en s'appuyant sur les institutions du territoire concernant les personnes isolées (CCAS, Fondation Père Favron, etc.). L'action est multiple : organisation d'ateliers et spectacles, restitution de projets (expositions par exemple), intervention en hors les murs souvent autour du jeu, accueil de partenaires pour des ateliers de jeu (scrabble, échecs), intervention sur des événements portés par la Ville ou les partenaires par le biais du Médiabus.
- Par ailleurs, un service de portage de documents à domicile a été mis en place en 2022 sur les écarts les plus éloignés des Médiathèques. Il est destiné aux personnes ne pouvant se déplacer (PMR, femmes enceintes, personnes immobilisées temporairement...).

E. Participer au développement culturel de la ville tout en soutenant la création artistique locale

L'action culturelle des Médiathèques du Tampon s'inscrit dans le cadre d'un réseau partenarial communal (Théâtre du Tampon, MJC, compagnies, associations, artistes) mais également régional (TEAT, FRAC, TAAF, Parc national...) et national plus occasionnellement. Le programme mis en œuvre sur le réseau entend tout à la fois contribuer à soutenir la création locale, et notamment les auteurs, illustrateurs et maisons d'édition locale, les compagnies, les plasticiens - que relayer en proximité les temps forts de l'actualité littéraire ou culturelle locale (Je lis un livre péi, salons littéraires notamment) et nationale (Nuit de la lecture, Printemps des

poètes, Partir en livre, Fête de la musique...), et surtout permettre création et les œuvres.

En ce qui concerne le spectacle vivant, un travail de programmation plus fine sur le territoire du Tampon permet d'orienter la programmation sur le très jeune public, les autres salles de la commune (Théâtre, Cité du Volcan par exemple) n'étant pas dotées des espaces adéquats pour des très petites jauges.

Des tournées de spectacle et rencontres d'auteurs destinées au jeune public dans le cadre scolaire ou non, sont désormais organisées une fois par trimestre au-moins dans l'ensemble des médiathèques du Tampon.

Afin de redynamiser le secteur musique au centre-ville, un nouveau rendez-vous mensuel intitulé « KABAR » a été créé autour de la musique locale : ce sont des showcases de petit format organisée au cœur même des espaces pour une plus grande accessibilité et proximité du public.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.

Les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

L'État et la Commune du Tampon s'engagent conjointement à :

- Annuellement, organiser une réunion du comité pilotage Contrat Territoire-Lecture.
- Trois mois au moins avant le terme de la convention, tenir une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires du projet.

L'État s'engage à :

- Apporter son soutien technique en termes de conseil.
- Apporter son concours financier en fonction de l'évaluation annuelle des actions dans l'année et du programme d'actions présenté pour l'année à venir.
- Assurer la modélisation des expériences, leur mise à disposition et leur suivi pendant deux ans après l'échéance de la présente convention.

La Commune s'engage à :

- Préparer un diagnostic des forces et faiblesses du territoire dans le domaine du développement de la lecture afin de permettre un pilotage fin et un rééquilibrage annuel du plan d'actions proposé. Elle pourra, pour ce faire, s'appuyer sur le soutien technique de l'État.

- Transmettre les bilans et les évaluations des opérations partenariat afin de garantir la poursuite et l'éventuelle réévaluation.
- Réaliser un bilan global de l'évaluation au terme des trois ans de l'opération.

ARTICLE 5 : FONCTIONNEMENT DU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE ET DE SON COMITÉ DE PILOTAGE.

La coordination.

Un chef de projet assure la coordination générale du Contrat Territoire-Lecture.

La responsable du réseau de lecture publique du Tampon est désignée comme chef de projet. En tant que tel, elle s'engage à fédérer les partenaires autour des actions retenues, à assurer la coordination administrative et logistique des différents projets, et le bon accompagnement des intervenants culturels.

Le chef de projet travaille en collaboration étroite avec les différents acteurs culturels du territoire susceptibles d'intégrer le Contrat Territoire-Lecture. Pour ce faire, elle s'appuie sur le comité de pilotage chargé de proposer, de développer et de conforter les orientations du dispositif.

Le comité de pilotage.

Le comité de pilotage définit les grandes orientations du Contrat Territoire-Lecture, les partenariats, les moyens humains, financiers et matériels spécifiques nécessaires chaque année. Il procède à la validation des projets qui seront soutenus et à leur évaluation. Le comité de pilotage définit les conditions d'éligibilité des projets retenus.

Chaque membre signataire du Contrat Territoire-Lecture est représenté par :

- La directrice des affaires culturelles de La Réunion (DAC) ou son représentant
- La conseillère Livre et Lecture de la direction des affaires culturelles de La Réunion (DAC)
- L'élue à la lecture publique de la Commune du Tampon
- La responsable du réseau de lecture publique du Tampon
- Le responsable du pôle action culturelle - communication au sein du réseau de lecture publique du Tampon.

Pourront être associés ponctuellement en tant que de besoin des partenaires associatifs ainsi que des professionnels du livre ou d'autres responsables des services municipaux (Politique de la Ville, Jeunesse...).

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il peut également se réunir à la demande d'un partenaire au moins, ou dès lors qu'une opportunité de projet se présente afin d'assurer une coordination dans le cadre du CTL.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle peut être prolongée, avant son terme, par voie d'avenant. Au-delà, une nouvelle convention devra être conclue.

ARTICLE 7 : ÉVALUATION DU DISPOSITIF.

Une évaluation du Contrat Territoire-Lecture sera réalisée chaque année par la collectivité, avec le cas échéant une mise à jour ou réévaluation du programme d'actions. Le rapport d'évaluation, transmis à l'État, devra être nourri d'éléments concrets et chiffrés, mais aussi d'éléments qualitatifs sur l'impact du programme d'actions mis en œuvre.

Une synthèse globale des trois années sera proposée par la collectivité, avec une portée prospective envisageant la pérennisation du projet sur les années suivantes. Enfin, ces éléments pourront être complétés d'informations de suivi sur demande de l'État pendant deux années après l'échéance de la convention.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES.

Contributions financières.

La Commune du Tampon et l'État s'engagent financièrement en vue de la mise en œuvre du Contrat Territoire-Lecture. Le montant annuel pour la mise en œuvre du CTL sera de 47 000 € (quarante-sept mille euros), avec une participation de la commune de 27 000 € (vingt-sept mille euros) et de l'État de 20 000 € (vingt mille euros).

L'État et la Commune du Tampon s'engagent également à respecter les engagements financiers pris annuellement à l'issue de la programmation budgétaire sous réserve de l'imputation des crédits programmés et votés dans le cadre de leurs budgets respectifs. Le versement de la subvention de l'État fera l'objet d'une notification et d'un arrêté annuel.

La subvention annuelle de l'État n'exclut pas d'une part d'autres aides pour des projets spécifiques développés en parallèle, et d'autre part la recherche d'autres financements privés ou publics.

Modification et résiliation.

La présente convention peut être modifiée uniquement par voie d'avenant et avant son terme. Chaque contractant se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en cas de non-respect de l'une des clauses ci-dessus énoncées à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation à l'expiration du délai de deux mois pourra impliquer la restitution des subventions versées non encore utilisées.

Règlement des litiges.

En cas de difficultés portant sur l'application ou interprétation de la présente convention, les contractants s'engagent à régler leurs différends à l'amiable.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion.

Fait au Tampon en trois exemplaires originaux, le

Pour l'État,

Le Préfet de La Réunion,

Pour la Commune du Tampon

le Maire,